



Observatoire départemental de sécurité routière



DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER

Ces données provisoires sont issues des remontées rapides des forces de l'ordre.

DONNEES GENERALES

Bilan du mois de février 2016

2 personnes sont décédées sur les routes du Loir-et-Cher en février 2016 tout comme en février 2015. Si le nombre d'accidents a légèrement augmenté en février 2016, le nombre de blessés reste sensiblement équivalent à celui de février 2015.

<u>Les valeurs mensuelles</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité ¹
février 2016	17	2	16	8	11,8
février 2015	13	2	17	9	15,4
Variation 2016/2015	+ 4 ↑	0	- 1 ↓	- 1 ↓	- 3,6 ↓

Bilan des 2 premiers mois de l'année 2016

Sur les deux premiers mois de l'année, mis à part l'indice de gravité qui est en baisse avec 5 tués pour 36 accidents corporels, tous les autres indicateurs sont à la hausse par rapport à la même période de l'année précédente.

<u>Les valeurs cumulées</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
2016	36	5	38	20	13,9
2015	22	4	29	13	18,2
Variation 2016/2015	+ 14 ↑	+ 1 ↑	+ 9 ↑	+ 7 ↑	- 4,3 ↓

1 L'indice de gravité correspond au nombre de tués pour 100 accidents corporels.

Comparaison de l'année 2016 aux 5 dernières années (2011 - 2015)

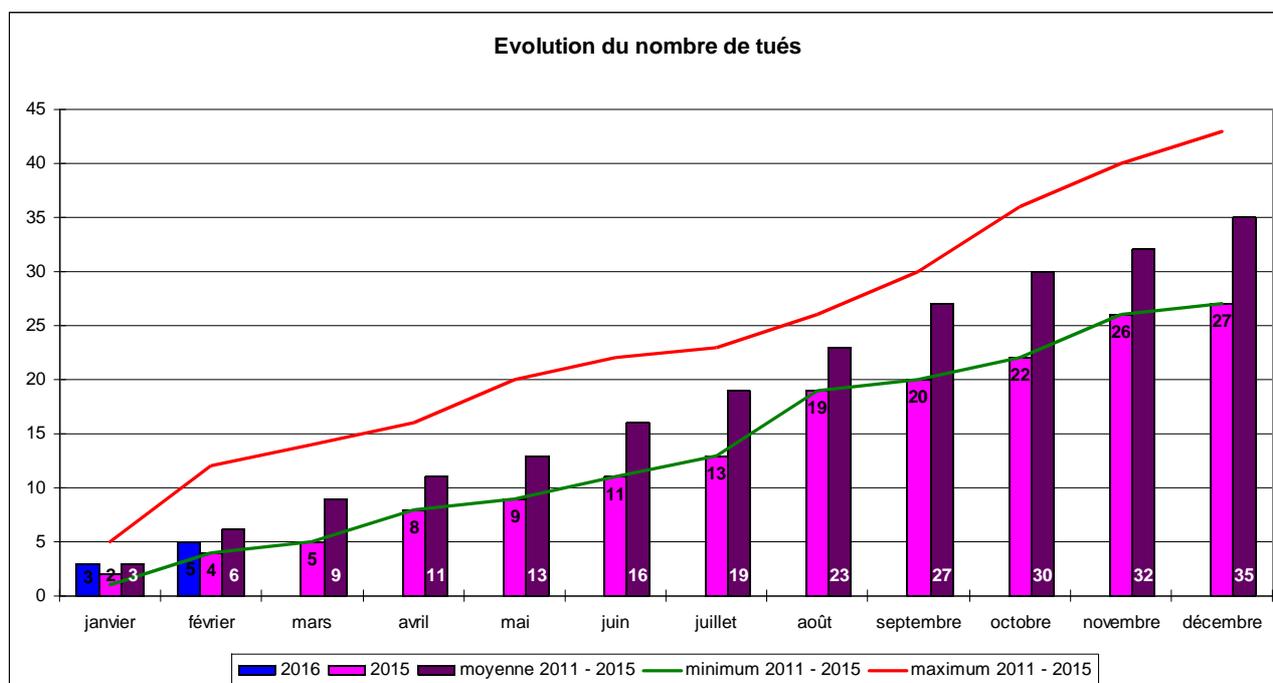
En moyenne, entre 2011 et 2015, le mois de février enregistre 17 accidents corporels et 20 blessés. Le mois de février 2016 enregistre le même nombre d'accidents et moins de blessés (16).

Le nombre de tués de février 2016 est lui aussi inférieur au nombre moyen de tués entre 2011 et 2015.

Ces caractéristiques se retrouvent sur le cumul 2016 comparé à la moyenne des cumuls des 5 années précédentes.

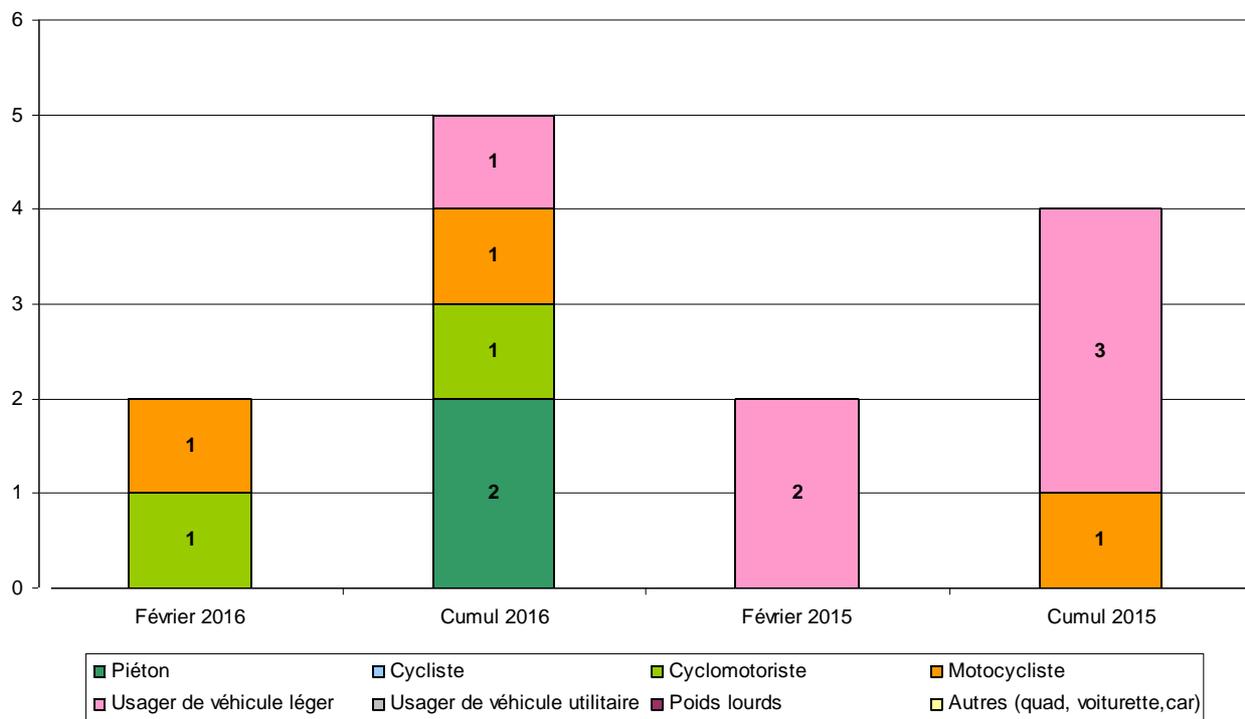
<u>Les valeurs mensuelles</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
février 2016	17	2	16	8	11,8
Moyenne des mois de février de 2011 à 2015	17	3	20	9	17,6
Variation 2016 / moyenne 2011 - 2015	0	- 1 ↓	- 4 ↓	- 1 ↓	- 5,8 ↓

<u>Les valeurs cumulées</u>	Accidents corporels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés	Indice de gravité
Cumul 2016	36	5	38	20	13,9
Moyenne des cumuls annuels entre 2011 et 2015	38	6	45	19	15,8
Variation 2016 / moyenne 2011 - 2015	- 2 ↓	- 1 ↓	- 7 ↓	+ 1 ↑	- 1,9 ↓

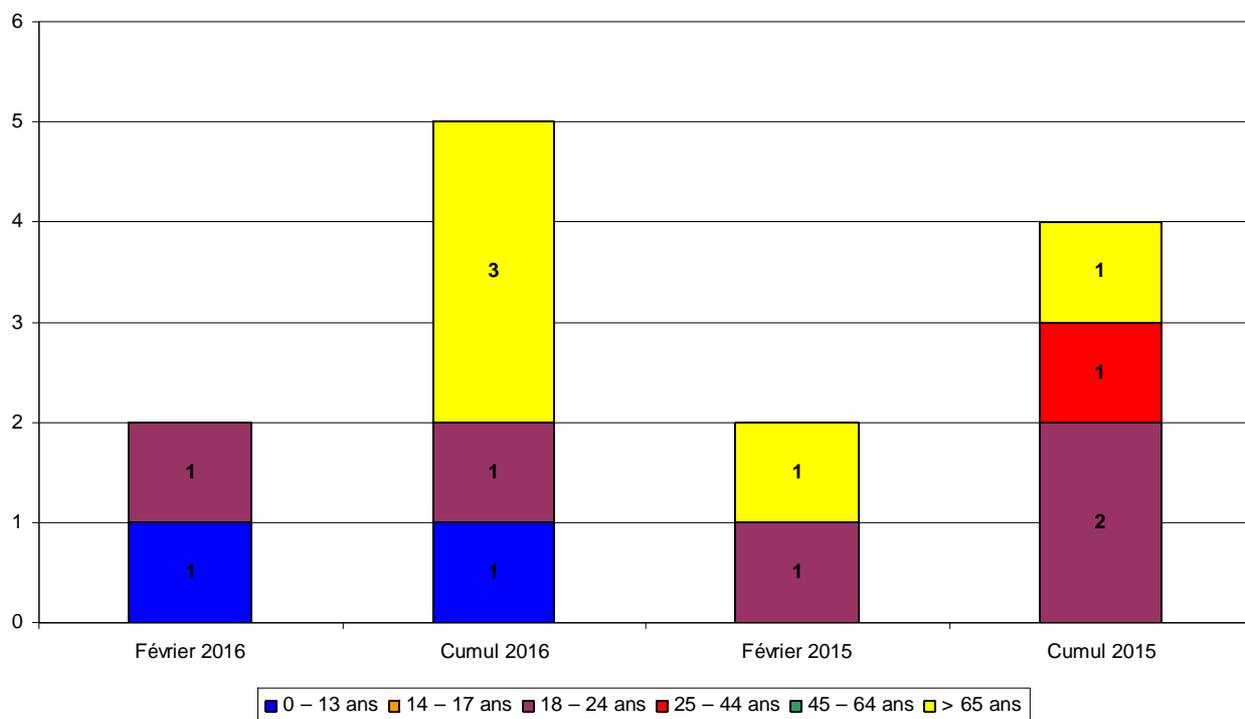


LES TUES

Répartition du nombre de tués par catégories d'usagers

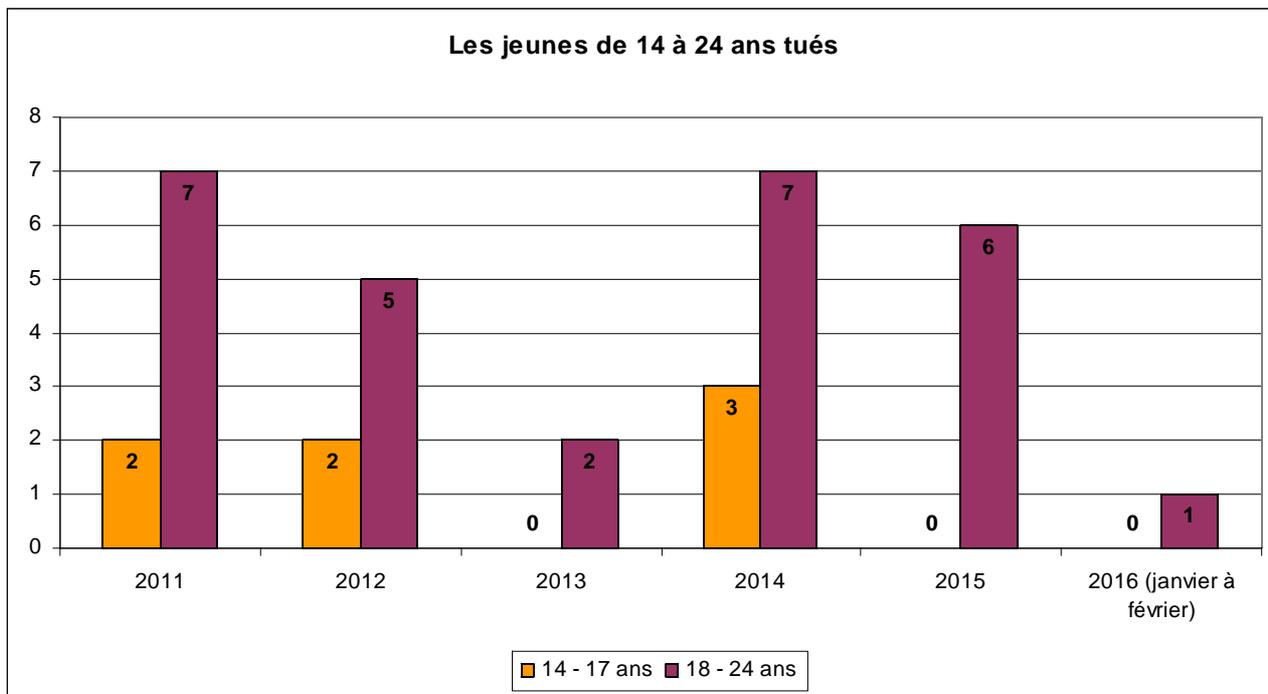


Répartition du nombre de tués par tranches d'âge

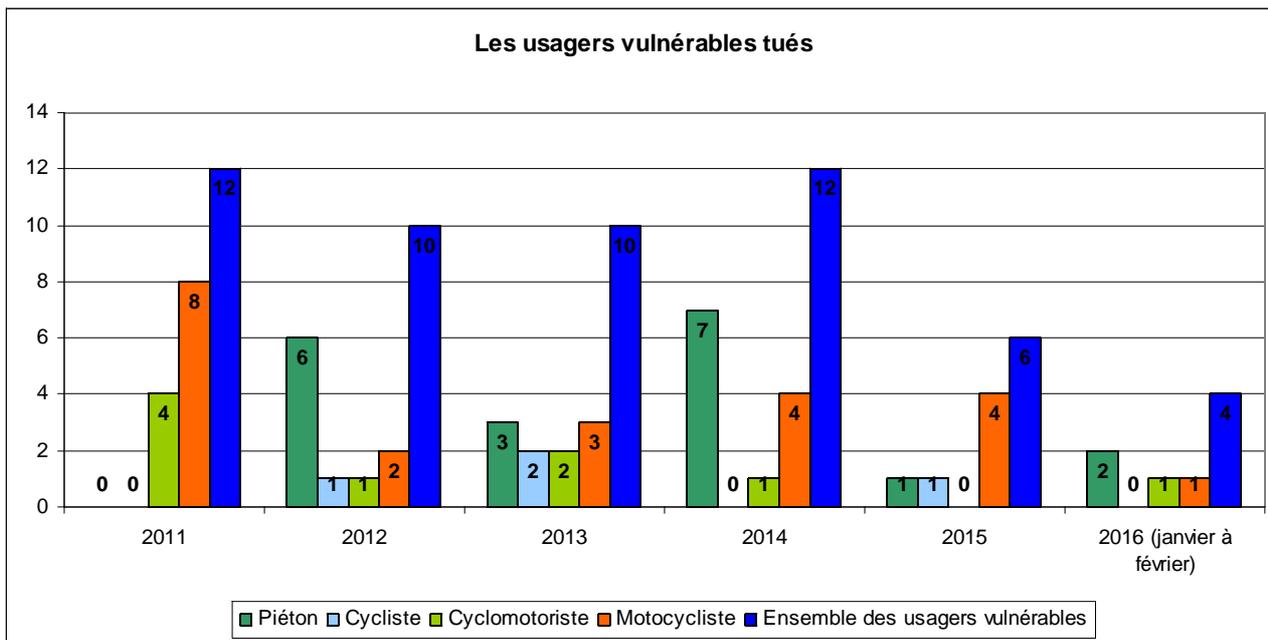


LES ENJEUX DU DGO

Les jeunes de 14 à 24 ans



Les usagers vulnérables



La vitesse

Les 24 radars « contrôles sanctions automatisés » (radars CSA encore appelés radars automatiques) ont relevé **6 079** excès de vitesse en février 2016 (contre 3 729 en février 2015).

Ces excès sont dans 94 % des cas des excès de moins de 20 km/h. Toutefois, 17 excès de plus 50 km/h sont à déplorer.

Depuis le début de l'année, les radars CSA ont relevé **11 026** excès de vitesse, contre 7 741 sur la même période en 2015 (soit une augmentation de 42 %).

Parallèlement, les forces de l'ordre organisent des contrôles inopinés sur l'ensemble des routes du département. En février 2016, **545** excès de vitesse ont été relevés (contre 629 en février 2015).

En 2016, les forces de l'ordre ont relevé **1 100** excès de vitesse contre 1060 en 2015 (soit une augmentation de 4 %).

L'alcool, les stupéfiants et les autres addictions

Parallèlement aux actions de prévention organisées sur l'ensemble du département par tous les acteurs locaux de sécurité routière, les forces de l'ordre organisent de façon régulière des contrôles d'alcoolémie.

Des contrôles pour conduite sous l'emprise de stupéfiants ont également lieu tout comme la verbalisation pour l'utilisation du téléphone portable au volant, véritable fléau à l'origine d'un accident corporel sur dix.

Activités des forces de l'ordre en février 2016			
ALCOOL	Nombre de dépistages	6432	2 % des dépistages sont positifs
	Nombre d'infractions relevées	146	
STUPEFIANTS	Nombre de dépistages	66	74 % des dépistages sont positifs
	Nombre de dépistages positifs	49	
TELEPHONE	Nombre d'infractions pour circulation avec un appareil à écran en fonctionnement dans le champ de vision du conducteur et ne constituant pas une aide à la conduite	181	